

ADRESSE
AUX CITOYENS
DU DÉPARTEMENT
DU LOT ET GARONNE,
PAR LE CORPS ADMINISTRATIF.

CHERS CONCITOYENS,

Les Adminiſtrateurs de votre Département, à peine entrés dans la carrière des travaux que vous leur avez confiés, fixent leurs premiers regards ſur le plus agréable de leurs devoirs; ſur celui que leur impoſe leur reconnoiſſance, pour les témoignages d'eſtime & d'attachement que vous leur avez donnés.

C'eſt de vous, Peuple libre, que nous tenons le caractère dont nous ſommes revêtus : nous ſommes votre ouvrage; & vous nous avez choiſis ſur un très-grand nombre de Citoyens auſſi jaloux que nous de vous donner des marques de leur zèle, & de leur dévouement à la choſe publique.

Ce ſouvenir flatteur nous animera dans tous les inſtans : il nous fait conſidérer avec courage la grande étendue de nos devoirs : il nous fera ſupporter avec joie le travail pénible & aſſidu qu'ils exigent; & l'eſpoir de les remplir honorablement en eſt déjà la plus douce récompenſe.

Le voile impénétrable qui couvroit l'ancienne adminiſtration eſt déchiré ; c'eſt dans le plus grand jour qu'elle paroîtra déſormais : tout vous ſera connu ; & ſi vous ne trouvez pas, dans nos premiers eſſais, les traces du génie adminiſtratif, vous y reconnoîtrez au moins la pureté des principes, & l'attachement le plus inviolable aux règles de l'équité la plus ſévère.

Aidez-nous, chers Concitoyens ; partagez, pour ainſi dire, nos travaux : faites-nous connoître les améliorations dont vos Contrées ſont ſuſceptibles; & dénoncez-nous, avec confiance, les abus qui pourroient encore s'oppoſer à votre bonheur : c'eſt un tribut que vous devez à votre Patrie, & un ſecours que vous ne pouvez pas refuſer à vos Adminiſtrateurs.

Ils ſont vos chefs, ces Adminiſtrateurs ; mais ils ſont vos frères, & vos amis les plus vrais : ils doivent provoquer la rigueur des Lois ſur les têtes coupables; mais ces mêmes Lois ne leur commandent pas moins impérieuſement de ſecourir les malheureux, d'encourager les talens & les arts, & de faire régner ſur les Peuples confiés à leur ſollicitude, le calme & la paix.

Elle avoit diſparu de nos Contrées pendant quelques inſtans, cette paix, ſans laquelle les autres biens n'ont aucun prix : mais nous avons franchi cet eſpace qui nous paroiſſoit immenſe ; cet intervalle malheureux, entre la deſtruction des lois oppreſſives, & l'établiſſement de celles qui vont régner ſur nous.

Ce Code ſacré, monument éternel de ſageſſe & de génie, eſt l'ouvrage de vos auguſtes Repréſentans à l'Aſſemblée Nationale, de votre Roi plein de bonté, plus grand par ſes vertus, que par l'éclat qui l'environne ; plus occupé du bonheur de ſes ſujets, que ſoigneux de conſerver des prérogatives dont tant de lâches courtiſans abuſoient ſans ceſſe; & enfin, de l'énergie du Peuple français.

Ce Peuple a ſu manifeſter l'intrépidité de ſon caractère, lorſque, réuni ſous l'étendard de la liberté, il a enchaîné les mains profanes & ſacriléges qui oſoient lui diſputer ſa conquête. Mais, combien n'a-t-il pas dû gémir ſur les déſordres qui ont accompagné ſa victoire ! Elle nous laiſſeroit encore des ſouvenirs bien amers, s'ils ne ſe confondoient pas dans la perſpective d'une paix prochaine & durable.

Cette Conſtitution, Citoyens, cette Conſtitution douce autant qu'elle eſt ſublime, vous commande le reſpect le plus religieux pour les Décrets de nos Légiſlateurs, & une obéiſſance ſans réſerve à vos Magiſtrats. La moindre infraction à ces Lois, la moindre négligence à les obſerver, deviendroit un crime ; & ce crime auroit ſans doute des effets dont vous ſeriez les funeſtes victimes.

Pénétrez-vous de ces principes ; & comptez que nous veillerons ſans ceſſe au dépôt qui nous eſt confié. Nous le conſerverons, ce dépôt précieux, avec un courage infatigable ; recevez-en le ſerment ſur l'Autel de la Patrie ; & malheur aux Citoyens pervers qui oſeroient y porter la moindre atteinte ! qui oſeroient contrevenir aux Décrets, ſoit en refuſant d'acquitter les impôts ou les redevances qu'ils protègent, ſoit en cherchant, par quelqu'autre moyen, à renverſer le ſublime Edifice qui s'élève pour le bonheur général : & d'ailleurs, ces têtes criminelles n'en ſeroient-elles pas les premières victimes ?

Mais, écartons de nous ces idées affligeantes ; elles ne ſont plus aujourd'hui que de vains fantômes de l'imagination. Cet édifice de la Conſtitution préſente déjà une ſolidité inébranlable ; & le glaive établi pour le défendre, va devenir inutile : nous ne formerons plus déſormais, dans cette vaſte Monarchie, qu'un Peuple de frères & d'amis, tous réunis d'intérêt pour la proſpérité de la grande famille.

A AGEN, chez la Ve. NOUBEL, Imprimeur-Libraire, rue Garonne. 1790.